

**République Française**  
**Département de la Somme**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ABBEVILLE**

Effectif légal du Conseil Municipal : 35 Nombre de Conseillers en exercice : 35	<u>2020.082</u> <u>Conseil du 28/09/2020</u>
Date de la convocation : 22/09/20 Date de l'affichage : 02/10/20	<b>HOTEL DE VILLE - DENOMINATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : SALLE MAX LEJEUNE</b>

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Pascal DEMARTHE, Maire, le 28 septembre 2020 à 18 heures 30, Salle du Conseil municipal.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAINÉ, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Daniele DUPUY, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Patrice LEFEBVRE, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE.

Etait excusée : Patricia CHAGNON

Avaient donné procuration :

Pierre LEMARCHAND à Fabrice BEAUGER, Laurent PRUVOT à Lydie NOEL, Claude BOURET à Patrick LEDET, Amandine FONTAINE à Justine DUROT, Sébastien CHAPOTARD à Aurélien DOVERGNE,

Secrétaire de séance : Madame Danielle VASSEUR

Le Conseil municipal,

Considérant le souhait de la municipalité de rendre hommage à Max LEJEUNE qui a exercé les mandats de député de 1936 à 1977, de sénateur de 1977 à 1995, de Président du Conseil général de la Somme de 1947 à 1988 et surtout de maire de la ville d'Abbeville de 1947 à 1989,

et après en avoir délibéré :

- DECIDE de dénommer la salle du Conseil municipal, située au rez-de-chaussée de la mairie principale, « Salle Max Lejeune ».

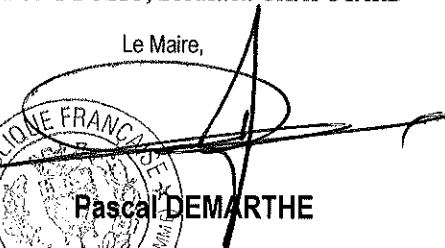
**Délibération adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 4.**

**3 voix contre : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE**

**4 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD**

Certifie le caractère exécutoire  
de l'acte par sa transmission au  
contrôle de légalité

- 2 OCT. 2020

Le Maire,  
  
**Pascal DEMARTHE**  
